



## Quel recours contre une entreprise radiée?

Par **villeparisis**, le **28/10/2014** à **22:20**

J'ai confié à une entreprise, la pose collée d'un parquet en chêne massif dans mon appartement, sur 70 m2. les travaux sont payés. Le résultat est un massacre: 90% des lattes se décollent et sonnent creux, l'ensemble est d'un seul tenant et menace de se déformer car les joints de dilatation sont inexistantes au niveau des portes. Il n'existe qu'une solution, déposer le parquet et le refaire. Mais l'entreprise a refusé de le faire et elle est désormais radiée. J'ai besoin d'emménager rapidement dans cet appartement car je dois vendre celui que j'occupe actuellement. Quel recours existe-t-il contre cette entreprise ? Est-elle vraiment hors d'atteinte ?